



Licenciement abusif et vexatoire

Par **anthom**, le **17/03/2015** à **11:47**

bonjourrnm
mi octobre 2014 j'ai été licencie sans aucun motif sans cause réelle et sérieuse et de manière vexatoire et brutale .rnj'ai 55 ans et 28 ans d'ancienneté comme cadre .rnj'ai perdu les indemnités légales de licenciement et j'ai pris un conseil.rnj'ai une audience de conciliation prévue courant juin et j'aimerais avoirrnde témoignages sur mes 'gains' possible en fonction de mon dossier.rnil s'avère de plus que a ce jour toutes les démarches de recherche de poste similaire s'avère infructueuse et compliquée (âge ,salaire ...).rnrmerci pour vos réponses et conseils.

Par **moisse**, le **17/03/2015** à **19:20**

Bonsoir,rn[citation]sans aucun motif [/citation]rnLes motifs sont indiqués sur la lettre vous notifiant le licenciement, semble-t-il pour faute grave privative d'indemnités et de préavis et vraisemblablement précédé d'une mise à pied conservatoire.rnAprès que vous estimiez ces motifs, lesquels enferment l'employeur dans ses griefs, peu fondés c'est autre chose.rn[citation]j'ai une audience de conciliation prévue courant juin et j'aimerais avoir rnde témoignages sur mes 'gains' possible en fonction de mon dossier. [/citation]rnSi l'employeur avait l'intention de concilier il aurait déjà pris contact avec vous ou votre défenseur si constitué en vue d'établir une transaction.rnVotre dossier va donc finir devant le bureau de jugement.rnEn matière de licenciement la fardeau des preuves incombe exclusivement à l'employeur, sachant que le doute bénéficie obligatoirement au salarié.rnCompte tenu de votre âge, et de votre ancienneté dans cette entreprise, ne pas hésiter à demander au moins 2 ans de salaire.

Par **anthom**, le **17/03/2015** à **20:05**

merci pour ette réponsermon licenciement a été suivi d'indemnes légales et aucune faute grave :rnil n'y a que des 'reproches ' sur des mails directifs ,une voiture de fonction sale

Par **moisse**, le **18/03/2015** à **10:22**

Bonjour,rnLe principe pour obtenir des réponses circonstanciées est d'exposer des situations le plus précisément et sans contradictions:rnVotre premier message:rn[citation]j'ai perdu les indemnités légales de licenciement [/citation]rnVotre dernier message:rn[citation]mon licenciement a été suivi d'indemnes légales [/citation]rnLes reproches dont vous paraissez avoir fait l'objet peuvent conduire à un licenciement surtout avec des réitérations. rnMais dans connaissance du dossier il est difficile de se faire une idée.

Par **Me Jalain**, le **03/04/2015** à **16:39**

Je vous invite à consulter les réponses aux questions récurrentes liées aux licenciement abusif.rn<http://avocat-jalain.fr>